

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 19 MARS 2024

Appel : Présents : 32 Excusés : 3 Non excusés : 0

Ouverture de la séance à 19h30 par le Président, qui souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et de la Municipalité, à Mme Maria Wägli (mandataire du PECC), à M. Benjamin Bulliard de *La Broye Hebdo* et à M. Stéphane Kleiber, auditeur.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président propose une modification de l'ordre du jour à la suite à la démission d'un membre du Conseil communal et à l'accueil d'un nouveau membre que nous devons assermenter.

Le nouvel ordre du jour proposé est :

Appel

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2023
3. Assermentation d'un nouveau membre au sein du conseil communal
4. Informations du Président
5. Présentation du PECC de la commune de Faoug par Mme Maria Wägli
6. Préavis municipal n° 01 / 2024 : Travaux de réfection du bloc locatif communal
7. Préavis municipal n° 02 / 2024 : Doublement des pompes STAP (ancienne STEP + Vouats)
8. Préavis municipal n° 03 / 2024 : Crédit d'étude pour le raccordement à l'ABV
9. Diverses nominations dans les commissions : recours / PACOM, bâtiments & urbanisme / gestion (suppléant)
10. Informations municipales
11. Divers et propositions individuelles

Le nouvel ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2023

Le Président rappelle les points discutés lors de la précédente séance du Conseil communal. A la suite d'une demande de S. *Laverrière*, une modification a été apportée au PV et à l'extrait des délibérations au point 5 concernant l'approbation du préavis municipal n° 10 / 2023, comme suit : « Le Conseil communal approuve le préavis municipal n° 10 / 2023 : Amendements du règlement du personnel communal au 1er janvier 2024, avec les amendements proposés par la Commission de Gestion et par Mme Petrauskas Brechbühl, à l'unanimité. »

Le PV et l'extrait des délibérations sont approuvés, avec les modifications, à l'unanimité.

3. Assermentation d'un nouveau membre

P. Thévoz : Pour faire suite à la démission de M. Rui Gomes Da Silva, nous avons le plaisir d'accueillir ce soir une nouvelle conseillère communale en la personne de Mme Paola De Battisti. J'ai contacté la personne qui était la suivante sur la liste des suppléants, mais elle a refusé l'invitation pour différentes raisons personnelles. *Le Président* procède à l'assermentation de Mme Paola De Battisti qui est accueillie par les applaudissements de l'assemblée. Il reste encore deux personnes sur la liste des suppléants après cette nouvelle admission. Si nous devons arriver au bout de cette liste, je me permettrais de reprendre contact avec une personne qui a décliné l'invitation, avant que des mesures supplémentaires afin de compléter l'effectif du Conseil soient organisées. D'après la loi (*LEDP, art. 108*), seule la vacance de plus d'un cinquième des sièges doit conduire à l'organisation d'une élection complémentaire, mais aucun scrutin ne peut être tenu si le siège devient vacant moins de six mois avant la date fixée pour les prochaines élections, donc à la fin de la législature.

4. Informations du Président

P. Thévoz procède à la lecture de la lettre de démission de Mme Deborah Kaeser, municipale, et la remercie pour les tâches effectuées au sein de la Municipalité ; puis il lit la lettre de démission de M. Rui Gomes Da Silva, membre du Conseil communal, et lui adresse ses remerciements pour son implication dans les activités communales.

P. Thévoz souhaite la bienvenue à notre nouveau conseiller municipal, M. Adrian Kündig qui a été élu tacitement le 11 mars 2024 étant le seul candidat à avoir déposé une liste conforme dans les délais légaux. Il sera assermenté par le bureau du Conseil le lundi 25 mars 2024, sa prise de fonction pourra être effective et immédiate dès cette date et il sera de nouveau parmi nous lors du prochain Conseil.

5. Présentation du PECC (Plan énergie et climat communal) de la commune de Faoug par Mme Maria Wägli

P. Thévoz souhaite la bienvenue à Mme Maria Wägli, présente en tant qu'oratrice mandataire du PECC.

L. Poinçot présente Mme Maria Wägli, ingénieure en environnement, secrétaire et déléguée à l'énergie et au climat à la commune d'Avenches qui nous suit depuis le début dans le PECC, et qui a rédigé cette présentation qui sera bientôt mise en ligne sur le site internet de la commune.

M. Wägli : Pour le rappel historique, en septembre 2021, Faoug a été la première commune à s'engager dans le processus du PECC proposé aux communes vaudoises par l'OCDC (nouvel Office cantonal de la durabilité et du climat). En novembre 2021, Le Bureau de la durabilité, qui était à l'époque en charge du PECC au Canton, a validé la demande de soutien. En décembre 2021 le mandat a été accepté par le Conseil communal de Faoug. En octobre 2023, le rapport PECC était validé par la Municipalité et actuellement, nous sommes dans la phase de la mise en œuvre des actions pour lesquelles la commune s'est engagée jusqu'en février 2026.

M. Wägli rappelle le contexte fédéral et cantonal du PECC :

- Au niveau fédéral, la Confédération a ratifié en 2015 l'accord de Paris, dont l'objectif est de diminuer de 50% les gaz à effet de serre émis en Suisse d'ici 2030 (diminution de 50% par rapport aux émissions de 1990). La Confédération s'est engagée à travers la stratégie énergétique 2050 via la loi sur l'énergie que le peuple suisse a approuvée en 2017. L'objectif est de réduire la dépendance aux énergies fossiles importées, baisser la consommation d'énergie, augmenter l'efficacité énergétique. La Confédération s'est également engagée au zéro émission nette en 2050, à travers la loi sur le climat et l'innovation approuvée par le peuple suisse en juin 2023.
- Au niveau cantonal, il y a la conception cantonale de l'énergie qui a été établie en 2019, dont l'objectif est de réduire la consommation d'énergie finale, et de développer un approvisionnement énergétique couvert à 35% par des énergies renouvelables en 2035 et à 50% en 2050. Le plan climat vaudois de juin 2020 a pour objectif de réduire de 60% les gaz à effet de serre par rapport à 1990, de limiter les risques et adapter les systèmes humains. Un nouveau plan climat sera présenté en juin 2024. Le Canton dispose d'une enveloppe de Fr. 209 millions pour des mesures supplémentaires d'accompagnement dans le cadre de ce plan climat.

Les communes ont un devoir d'exemplarité, un rôle à jouer et des responsabilités dans la réduction des gaz à effet de serre, au niveau de l'énergie, de la mobilité, des achats publics et également dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques, de la gestion des espaces verts, des cours d'eau et de la protection de la population, avec l'avantage d'avoir la proximité de la population et des connaissances fines du territoire.

Le rapport PECC est un document de planification directrice, un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité jusqu'en 2030 ; c'est un moyen pour la commune d'affirmer son engagement envers la protection du climat et de fournir une contribution pour limiter le réchauffement climatique. Le PECC est un rapport, mais aussi un processus d'une durée de 4 ans, soutenu par le Canton à hauteur de 50%, et qui se déroule comme suit : état des lieux, profil énergétique et climatique, vision des objectifs, plan d'action, description de la gouvernance suivie de la mise en œuvre des actions choisies par la commune dans un catalogue proposées par l'OCDC, mesures de communication (la population doit jouer un rôle, une démarche participative doit être mise en place).

Un état des lieux de la commune a été effectué (bilan territorial) concernant la consommation d'énergie avec l'analyse des principaux postes : bâtiments, déchets, administration communale, bâtiment et éclairage publics, ceci afin de prioriser les mesures de réduction des émissions. Le fond de soutien pour les privés qui est en train d'être développé pourrait être réparti dans les différentes domaines selon la proportion des efforts à consentir pour la réduction des émissions, et dans la sensibilisation et communication auprès des propriétaires. Faoug a des leviers d'actions et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre, surtout en matière d'énergie et de mobilité.

Le thème « Enjeux et adaptation aux changements climatiques » a aussi été traité dans le rapport PECC ; les risques ont été analysés concernant : les fortes chaleurs, l'accroissement de la sécheresse induisant la limitation des ressources en eaux et mesures de réduction de la consommation, les crues et mouvements de terrain.

Les engagements pris par la commune et la commission du PECC à horizon 2050 sont :

- Réduire les consommations d'énergie par l'utilisation économe et rationnelle ;
- Assurer un approvisionnement durable et fiable des énergies sur l'ensemble du territoire communal, notamment en exploitant les possibilités de production locale ;

- Augmenter la part des énergies renouvelables indigènes dans la consommation finale ;
- Réduire les impacts sur l'environnement liés à la production et à la consommation d'énergie ;
- Coopérer avec les principaux groupes cibles pour atteindre ces objectifs énergétiques par des mesures d'information, de sensibilisation et de partenariat ;

La commune dispose d'un plan d'action (tableau avec fiches d'action, description, état de l'avancement des actions, etc.)

R. Hotz : Est-ce qu'il y a une action ou un projet prévu concernant l'éclairage public ?

M. Wägli : Dans le cadre du PECC, les exigences ne sont pas très élevées : la commune doit mettre en œuvre des mesures de réduction et d'extinction nocturne, ou autres mesures. Il n'y a pas d'obligation dans le cadre du PECC d'assainissement de l'éclairage public. Si on regarde le plan d'action, la mesure qui concerne l'éclairage public est considérée comme réalisée vu que la commune de Faoug a déjà procédé à une extinction partielle et ponctuelle de l'éclairage public.

R. Hotz : Dans le cadre du PECC, il est mentionné qu'une commune devrait être exemplaire concernant ses propres bâtiments. Est-ce qu'il y a eu ou est-ce qu'il est prévu de faire une analyse de nos bâtiments communaux ? *L. Poinçot* : Effectivement, c'est un devoir de la commune d'être exemplaire à ce niveau-là ; c'est pourquoi nous avons déjà commencé à regarder quels bâtiments nous devons rénover. Je rappelle que le préavis pour la rénovation du bloc locatif avait été refusé en 2022. La priorité maintenant est donnée aux bâtiments qui sont en classe F voire G, comme la gare par exemple ; des études sont en cours.

L. Aebischer : Nous sommes la première commune à s'être engagée dans le PECC, combien y a-t-il de communes actuellement ?

M. Wägli : Je ne connais pas le chiffre exact, mais il doit y avoir environ 60 à 70 communes.

L. Aebischer : Vous avez mentionné que notre commune était bien notée au niveau du nombre de kWh par habitant par rapport à la moyenne cantonale, mais nous sommes à 400 m d'altitude, cela semble logique que nous soyons mieux notés au niveau de la consommation électrique qu'une commune située à une altitude de 1'000 m par exemple. Et si on a fait un bilan énergétique pour un bâtiment, et qu'on laisse ensuite les fenêtres ouvertes pendant un mois en hiver, est-ce que cela change quelque chose ? Si on fait des statistiques et que l'année d'après, l'hiver est beaucoup plus rude, même si nous avons très bien isolé, nous serons moins bien notés.

M. Wägli : La planification énergétique territoriale qui sera réalisée précisera les choses de manière plus réaliste. Les graphiques de cet outil développé par le Canton sont là pour engendrer une prise de conscience des communes, pour leur dire qu'il est temps d'agir. *Th. Lavanchy* : Ce qui est important à retenir, c'est l'écart qu'il reste encore à faire, on est à la moitié des objectifs.

R. Tacheron : Nous avons vu qu'il y a une enveloppe de Fr. 209 millions attribués par le Canton : est-ce pour 2024 ou sur 10 ans ? *M. Wägli* : Cela est dans la mise en œuvre d'un catalogue de mesures, mais je ne sais pas sur quelle durée. Entre 2023 et 2024, les services devaient s'organiser pour mettre en œuvre les procédures d'attribution de ces montants.

R. Tacheron : Si ce montant est pour 10 ans, ce n'est rien du tout. Si on veut inciter les propriétaires privés à mettre des panneaux photovoltaïques par exemple, ce n'est pas suffisant ; il ne faut pas seulement donner des montants élevés aux grandes installations et donner peu aux privés. Est-ce que notre commune dispose d'un fond pour soutenir le passage aux énergies renouvelables ?

L. Poinçot : Pour l'instant nous n'avons rien ; nous essayons justement de mettre en place un fond. Actuellement nous disposons de Fr. 30'000.00, montant qui résulte d'un excédent budgétaire, que *Th. Lavanchy* a réussi à diriger vers le PECC l'année dernière. Il faut maintenant trouver un moyen d'alimenter ce fond régulièrement. *R. Tacheron* : Il y a deux ans, j'avais mentionné que le Canton distribuait 12 ou 13 millions pour les communes, avons-nous agi et demandé une participation ?

J. Theux : L'argent alloué par le canton qui est mentionné ici est l'argent pour avoir de l'accompagnement par les mandataires : nous sommes financés à 50% pour le travail de *Mme Wägli*, pour autant qu'on remplisse les objectifs, et nous toucherons la moitié de Fr. 12'000.00. Les 209 millions concernent les mesures d'accompagnement en tant que spécialises, qui pourraient intervenir dans un deuxième temps, là aussi financés à 50%. Et après, il y a la possibilité d'obtenir des subventions diverses et variées d'autres fonds qui existent au niveau cantonal ou fédéral et là, c'est à nous de faire les demandes. Pour cela, nous sommes conseillés par *Mme Wägli* qui nous oriente sur ce qui existe et ce que nous pouvons demander. S'agissant de notre fond PECC, le règlement est en cours d'élaboration ; il a été mis en consultation publique pour connaître l'avis de la population, et voir comment on peut allouer ce fond. Il va falloir qu'on trouve un moyen d'alimenter le fond de manière régulière si on veut soutenir des projets. L'idée est de soutenir des projets et de faire évoluer le fond dans le temps selon les demandes des citoyens.

6. Préavis municipal n° 01 / 2024 : Travaux de réfection du bloc locatif communal

Th. Lavanchy : Une étude approfondie a été réalisée avec la Commission PACom – bâtiments et urbanisme, ainsi qu'avec les locataires. L'analyse CECB révèle que le bâtiment est au niveau D. Des travaux urgents sont à entreprendre au niveau de l'étanchéité de la toiture plate du garage, de la façade devenue poreuse et des stores. Il faut également remédier à quelques problèmes rencontrés par nos locataires. Pour chaque poste de travaux, 2 à 3 devis ont été demandés pour identifier la meilleure proposition.

La Commission des finances, par son rapporteur, *R. Tacheron*, relève les points suivants :

La Commission des finances s'est réunie le 5 mars 2024 avec M. Théodore Lavanchy, Municipal. Les membres présents étaient : Pascal Heim, Markus Kohler, Michael Krenger, Thierry Miauton, Yves Mischler, Jérôme Laverrière et Roland Tacheron.

Nous remercions notre Municipal Théodore Lavanchy pour les explications apportées durant la séance du 5 mars 2024. A la suite du refus du préavis 02/2022, la Municipalité a réétudié le dossier et il en est ressorti que certains travaux sont urgents et doivent être réalisés afin d'assurer la pérennité du bâtiment et remédier à quelques problématiques rencontrées par nos locataires.

En proposant de refuser le préavis 02/2022, la Commission des finances avait demandé dans son rapport que les travaux urgents (refaire l'étanchéité de la toiture) soient entrepris. A cela s'ajoutent la peinture des façades, le remplacement des stores roulants et l'installation d'un interphone par appartement pour un total budgété à CHF 84'000.– avec divers et imprévus.

En conclusion, la Commission propose au Conseil communal :

- *D'autoriser la Municipalité à entreprendre es travaux du bloc communal ;*
- *D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 84'000.– ;*
- *De financer ce montant par un emprunt de CHF 84'000.– aux meilleures conditions ;*
- *D'amortir l'investissement de CHF 84'000.– sur une période de 30 ans par le compte 351.330 la première fois au budget 2025 ;*
- *D'autoriser la Municipalité à entreprendre tout ce qui sera utile et nécessaire à cette réalisation.*

La Commission PACom, bâtiments & urbanisme par son rapporteur, *S. Carrard*, relève les points suivants :

La Commission représentée par Sabrina Giannini Heim, Christiane Studer, Véronique Bacher Tillmanns-Schmidt, Rolf Hotz, Delphine Galliard et moi-même, s'est réunie en dates du 23 janvier et du 6 mars afin d'étudier le préavis n° 01/2024 concernant les travaux de réfection du bloc locatif communal. Ce préavis nous a été transmis au préalable par M. Lavanchy par e-mail, et la commission a ainsi pu préparer ses questions pour la séance de présentation du préavis le 6 mars 2024. Nous tenons à remercier M. Lavanchy pour l'organisation de cette séance.

La commission a relevé les faits suivants :

- *Les travaux planifiés pour la réfection du bloc locatif sont nécessaires pour maintenir une bonne santé de ce bâtiment.*
- *La planification de travaux de plus grande envergure, tels qu'un assainissement énergétique complet, n'est pas une option envisageable pour ce bâtiment, étant donné que d'autres bâtiments communaux devront également subir une rénovation complète.*
- *Les interventions planifiées par la municipalité correspondent en tous points à des travaux d'entretien intelligents et bien préparés.*

Néanmoins, la commission encourage la municipalité à planifier des travaux d'assainissement énergétique sur l'ensemble de son parc immobilier. Une feuille de route des investissements à long terme serait pertinente à cet égard.

Nous saluons l'énergie investie par Monsieur Lavanchy dans la préparation des devis et les différents appels d'offres réalisés pour l'estimation des coûts de ces travaux.

Au vu de ces éléments, la commission propose au Conseil communal d'accepter le préavis n° 01/2024 tel que présenté.

Le Conseil communal approuve le préavis municipal n° 01 / 2024 : Travaux de réfection du bloc locatif communal, à l'unanimité.

7. Préavis municipal n° 02 / 2024 : Doublement des pompes STAP (ancienne STEP + Vouats)

Th. Lavanchy : Depuis 2017, les eaux usées de la commune de Faoug sont raccordées à la STEP d'Avenches. L'ancienne STEP de Faoug est devenue une STAP (station de pompage). La création d'une deuxième pompe était initialement prévue. La commune dispose également de pompes de relevage à l'Impasse de la Douane et au Chemin de la Grève, qui fonctionnent très bien. Cependant, la pompe située au quartier des Vouats rencontre des problèmes chaque hiver car il y a trop d'eaux "parasites" qui arrivent (*ce problème sera traité ultérieurement par la mise à jour de notre PGEE – Plan Général d'Evacuation des Eaux*). La pompe des Vouats est donc en sursurcharge, ce qui use les pièces et fait que la STAP n'arrive pas à suivre non plus. Ce sont les premiers travaux à réaliser sans tarder pour délester ces pompes et améliorer leur capacité. Il n'y aura pas une plus grande consommation énergétique car les pompes fonctionneront en alternance.

La Commission des finances, par son rapporteur, *J. Laverrière*, relève les points suivants :

La Commission des finances a été convoquée au complet pour discuter et étudier le préavis municipal n° 02/2024. Elle s'est réunie le mardi 5 mars 2024 avec Monsieur le Municipal Théodore Lavanchy. Les membres suivants étaient présents : Roland Tacheron, Pascal Heim, Markus Kohler, Michaël Krenger, Thierry Miauton, Yves Mischler et Jérôme Laverrière.

Nous remercions le représentant de la Municipalité pour la discussion et les explications apportées durant la séance. Nous précisons que seule la partie financière du préavis est traitée dans le cadre de ce rapport.

La Commission constate tout d'abord que l'installation de ces deux pompes supplémentaires est complètement indépendante du futur raccordement à la nouvelle STEP. La mise en service de cette dernière ne permettra pas de renoncer à cet important investissement. Les membres estiment toutefois qu'il est important que le problème des eaux « parasites » soit réglé dans un avenir proche afin de pouvoir soulager les pompes ; une utilisation trop intensive pouvant engendrer des coûts de maintenance supplémentaires.

Le choix du matériel a été fait en collaboration avec un spécialiste de la STEP d'Avenches. La Commission n'ayant pas les compétences techniques nécessaires, elle ne peut pas prendre position sur le choix du matériel choisi, mais elle estime que les montants présentés et proposés sont justifiés dans cette situation. Au vu de ce qui précède, la Commission recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal n° 02/2024 concernant le doublement des pompes de la STAP de Faoug et des Vouats tel que présenté.

P. Thévoz : Il semble qu'il y ait eu un malentendu car la Commission PACom – bâtiments et urbanisme, n'a pas été sollicitée pour statuer sur ce préavis et un rapport de sa part aurait été le bienvenu. Je souhaite faire un rappel sur le déroulement des convocations des commissions : *Le conseiller municipal en charge du préavis convoque la Commission par l'entremise de son président, celui-ci convoque les membres de la commission, si un membre ne peut pas être présent, il se fait remplacer par un suppléant ; il n'est pas nécessaire de convoquer toute la commission y compris les suppléants. À la suite d'une recommandation de M. le Préfet, une commission technique devrait également se pencher sur les préavis municipaux qui le nécessitent.*

Th. Lavanchy : Désolé de ne pas avoir pleinement suivi la procédure, ce sera chose faite à l'avenir. Mon erreur est effectivement de ne pas avoir consulté une commission technique, mais le responsable de la STEP d'Avenches, M. Frédéric Chuard, nous suit sur ce dossier, il est expert et il a appuyé toutes les démarches pour effectuer les meilleurs choix techniques, ce n'est pas une excuse, mais le dossier est entre de bonnes mains.

M. Kaeser : La différence de prix - quasiment le double - entre les deux pompes est-elle due à la capacité de ces pompes ?

Th. Lavanchy : Oui, la STAP de Faoug a une beaucoup plus grosse capacité que celle des Vouats. Il y a aussi le travail sur les automates où il y a passablement de mises aux normes qui doivent être effectuées, ce qui a un certain coût.

Le Conseil communal approuve le préavis municipal n° 02 / 2024 : Doublement des pompes STAP (ancienne STEP + Vouats), à la majorité (1 abstention)

8. Préavis municipal n° 03 / 2024 : Crédit d'étude pour le raccordement à l'ABV

Th. Lavanchy : L'avant-projet a déjà été réalisé, nous avons des coûts estimatifs, mais non fixes. Nous avons le tracé de la nouvelle conduite depuis Salavaux jusqu'à Faoug. Nous avons déjà eu l'accord de l'OFCO et de l'ECA. Les communes de Vully-les-Lacs, pour une petite partie, et Avenches sont aussi entrées dans le projet. Les coûts de l'étude sont de Fr. 198'000.–. Le planning est prévu comme suit : 2024 : étude, 2025 adhésion à l'ABV et appel d'offres, 2026 : travaux, et mise en services fin 2026, début 2027.

La Commission des finances, par son rapporteur, *P. Heim*, relève les points suivants :

Le 5 mars 2024, M. Théodore Lavanchy, municipal, a présenté aux membres de la Commission des finances représentée par Roland Tacheron, Jérôme Laverrière, Yves Mischler, Michaël Krenger, Thierry Miauton, Markus Kohler et Pascal Heim les détails du préavis n° 03/2024. Nous le remercions pour les explications données et les réponses à nos diverses questions.

La Commission des finances s'est réunie à cette même date pour analyser le préavis municipal objet du présent rapport.

Pour l'essentiel, le préavis en question porte sur une demande de crédit visant à financer une étude de faisabilité concernant le projet de raccordement de la commune de Faoug à l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully (ABV).

La Commission des finances considère qu'un raccordement à un réseau intercommunal représente une opportunité pour assurer à long terme un approvisionnement en eau suffisant pour les besoins de la commune (eau potable et défense incendie). Elle soutient de ce fait le financement d'une étude préalable de faisabilité.

Il convient de relever que l'Office de la consommation (OFCO) et l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) ont validé l'avant-projet et que l'ABV et les communes parties prenantes ont donné leur accord à la réalisation de cette étude.

La Commission des finances considère que l'estimation des coûts de l'étude présentée dans le présent préavis est plausible et supportable pour les finances communales.

L'investissement de Fr. 198'000.– sera amorti par un prélèvement sur le fond de réserve pour les travaux futurs 9282.5, afin d'alléger la facture d'eau et réduire le fond de réserve en question, qui devra être mis à zéro afin de respecter les nouvelles normes comptables.

En conclusion, la Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal n° 03/2024 tel que présenté.

La Commission «Eau potable», par son rapporteur, *J. Laverrière*, relève les points suivants :

La Commission « Eau », représentée par Lars Andersson, Michaël Krenger, Thierry Miauton, Yves Mischler et Jérôme Laverrière, s'est réunie en date du mercredi 13 mars 2024 afin d'étudier le préavis n° 03/2024 concernant le crédit d'étude pour un futur raccordement à l'ABV.

Nous remercions Monsieur le Municipal Théodore Lavanchy pour la discussion ainsi que pour les explications apportées durant la séance. La Commission s'est uniquement concentrée sur le sujet de l'eau et n'a pas abordé en détail le point de vue financier de ce préavis.

Précisons tout d'abord que le but de cette étude est de définir la faisabilité et les coûts précis du futur projet. Pour les membres de la Commission, la variante qui sera étudiée est la plus pragmatique. Pour rappel, il existait au départ trois choix possibles : un raccordement au réseau d'eau d'IB Murten, de Courgevaux ou de l'ABV. Cette dernière solution à l'avantage de solutionner deux des problèmes de la Commune de Faoug, soit la disponibilité en tout temps de l'eau pour les habitants et de se conformer aux normes concernant la défense incendie. De plus, par le fait de pouvoir diluer l'eau de Faoug dans celle du réseau de l'ABV, cela permettra de diminuer les quantités de fer et d'en améliorer ainsi la qualité.

Il est important de noter que l'avant-projet a été validé par l'Office de la consommation (OFCO), l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA). L'ABV ainsi que les communes parties prenantes ont déjà donné leur accord de principe à la réalisation de cette étude.

Pour les membres de la Commission, cette étude permettra d'atteindre un jalon important, c'est-à-dire avoir toutes les informations nécessaires pour pouvoir décider si le projet, et les investissements y relatifs, doit se poursuivre.

En conclusion, la Commission « Eau » recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal n° 03/2024 tel que présenté.

Le Conseil communal approuve le préavis municipal n° 03 / 2024 : Crédit d'étude pour le raccordement à l'ABV, à la majorité (2 abstentions).

9. Diverses nominations dans les commissions : recours / PACOM, bâtiments & urbanisme / gestion (suppléant)

P. Thévoz : A la suite de la démission de Rui Gomes da Silva, nous devons le remplacer dans les commissions suivantes :

- Nomination d'un membre dans la Commission PACom - bâtiments et urbanisme : **Gilles Krenger** est élu à l'unanimité.
- Nomination d'un membre dans la Commission de recours pour la perception des contributions communales : **Ahmad Matar** est élu à l'unanimité.
- Nomination d'un membre suppléant dans la Commission de gestion : **Laurent Jaccard** est élu à l'unanimité.

10. Informations municipales

J. Theux : Election complémentaire à la Municipalité : Adrian Kündig a été élu tacitement le 11 mars 2024 ayant été le seul candidat à se présenter. Il sera assermenté le 25 mars 2024 et entrera en fonction à ce moment-là. Le Syndic remercie chaleureusement Deborah Kaeser pour son investissement depuis le début de la législature en tant que Municipale et auparavant comme conseillère communale. Personnel communal : – En février, nous avons augmenté le taux d'activité de 80 à 90% de la secrétaire municipale pour absorber la charge de travail, notamment dans le cadre de la police des constructions. – Nous avons ouvert un poste d'assistant de police/préposé aux amendes d'ordre, cette personne sera aussi chargée de livrer les documents officiels de l'office des poursuites. Collaboration intercommunale : Nous avons invité les syndics des communes de l'ancien district d'Avenches afin de discuter d'une mise en place d'une collaboration intercommunale. La commune d'Avenches a bien répondu à nos attentes avec notamment la mise à disposition de leur service juridique ; une convention a été élaborée pour que nous puissions soumettre des documents à traiter à leur juriste, travail qui sera facturé à l'heure, ce qui coûtera moins cher que si nous mandatons directement un avocat. Une discussion a été ouverte au sujet de l'assistant de police, pour qu'un employé d'Avenches soit délégué partiellement à Faoug. Une séance sera initiée par la commune d'Avenches pour discuter de ce besoin. Nous avons également discuté d'une convention de principe pour les remplacements - en cas d'absence de longue durée non prévisible - du personnel communal, pour se soutenir en cas d'urgence. Nous sommes aussi en train d'initier une collaboration au niveau du service technique pour le traitement de certains dossiers et du suivi des offres, ainsi que pour la location de matériel que nous utilisons qu'occasionnellement (par exemple la balayeuse). Des groupes de travail intercommunaux sont en cours de création pour profiter des synergies afin de réaliser des économies. Système de gestion communale : Notre outil de gestion communale étant vieillissant, nous souhaitons le remplacer en trouvant une solution plus moderne et plus pérenne. Nous souhaitons plus d'automatisation pour gagner du temps dans les tâches récurrentes au niveau de la bourse, du contrôle des habitants et du greffe. Il y a un grand potentiel d'amélioration afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble et de faciliter la gestion des dossiers, améliorer l'efficacité des séances de Municipalité, faciliter le suivi et l'exécution des décisions prises, consulter les archives de la bourse plus facilement. Nous sommes en train d'étudier divers prestataires de solution. PACOM : Tous les documents ont été soumis à la Commission PACom – bâtiment et urbanisme. Pour faciliter le traitement des différents motifs d'oppositions, la Municipalité a établi une stratégie avec des propositions d'évolution et de simplification pour la mise en application du plan et son règlement. Nous avons eu des échanges avec le Canton pour valider notre orientation et notre stratégie. Les prochaines étapes sont : 2^{ème} atelier avec la commission pour discuter des retours du Canton, rencontre avec la DGTL pour expliquer notre démarche et prévalider nos orientations, modification du plan et du règlement, transmission à la DGTL en vue de prise de position, mise à l'enquête complémentaire.

Parcelle RF45 : La variante hybride (conservation d'une partie de l'existant et extension du côté Courgevaux pour utiliser tout le potentiel de la parcelle, avec bureaux de l'administration communale et 4 appartements) a été retenue par la Commission RF45 et la Municipalité, laquelle a échangé avec le CDAF (Consortium d'architectes de Faoug) sur les priorités de l'avant-projet. Les prochaines étapes sont les suivantes : échanges avec la commission afin de finaliser l'avant-projet, choix du scénario pour l'appel d'offres, rédaction d'un préavis concernant l'investissement financier, et le choix de la variante pour assurer le financement avant le lancement de l'appel d'offres.

D. Kaeser : Port communal et déchetterie : Les règlements sont toujours en attente d'un retour du Canton, les délais sont très longs. Voirie : Le point a été fait avec les employés de la voirie sur les véhicules qu'ils utilisent car il est nécessaire d'en revoir la flotte. Le Toyota Hilux était hors service une partie de l'hiver pour réparations car il n'a pas passé l'expertise, il n'y avait que le Renault Kangoo, qui n'est pas pleinement adapté. L'idée est de garder le Toyota Hilux jusqu'au bout et ensuite d'acheter un autre véhicule qui pourrait être équipé d'une lame frontale et d'une saleuse sur le pont arrière. Une offre a été demandée pour un nouveau véhicule, ainsi qu'une offre pour la reprise du Kangoo, celui-ci serait remplacé par un véhicule porte-outils électrique.

L. Poinçot : PECC : – Pour rebondir sur la présentation de Mme Maria Wägli, la participation de la population est importante, c'est pour cela que nous organisons plusieurs événements chaque année. L'évènement « Coup de balai » a lieu samedi prochain. Par ailleurs, une prochaine action PECC sera réalisée au mois de mai avec la plantation de courges dans la haie de l'école avec deux classes de Faoug. – La problématique de l'éclairage public n'est pas une action PECC en soi, mais c'est un devoir de notre commune de s'occuper de ce gouffre énergétique et économique, nous sommes en train de travailler sur ce dossier.

Th. Lavanchy : Eau potable : Le futur raccordement à l'ABV est un bon point pour notre commune, mais nous devons également planifier le reste de notre réseau. Le bureau Miaz & Weisser est en train de refaire notre PDDE (Plan directeur de la distribution de l'eau). La planification des évolutions futurs est en cours : développement de l'ABV, travaux d'entretien et développement de la Mellire, valorisation de l'eau de Courgevaux, éventuelle réactivation des fontaines et entretien des conduites.

Epuration : – Notre PGEE (Plan général de l'évacuation de l'eau) n'a pas été revu depuis 2013. Des demandes d'offres sont en cours pour faire des analyses concernant les eaux parasites qui sont présente dans les conduites existantes. Le Canton a mis en place le PGEE 2.0 qui donnera un meilleur suivi annuel des mesures à entreprendre. M. Frédéric Chuard, responsable de la STEP d'Avenches, informe qu'un curage des égouts au bord du lac est effectué tous les quatre mois ; cela est dû au fait qu'il y a peu de pente au bord du lac, mais aussi car il y a de trop nombreux déchets qui vont à l'égout comme des graisses de cuissons, des lingettes, des cotons-tiges etc..., ce qui obstrue les tuyaux. S'agissant des eaux parasites, des analyses doivent être faites avec des caméras dans les conduites ; quand le niveau du lac monte, la nappe remonte également et l'eau s'infiltré dans les conduites à travers les fissures. – EBBV : La 2^{ème} assemblée des délégués a eu lieu le 29 février 2024, nous avons voté les crédits d'étude, le règlement des finances et le budget 2024.

Police des constructions : – Nous avons reçu une mauvaise nouvelle en début d'année, l'association intercommunale des services techniques de la Broye vaudoise (AISTBV) ne prend plus de nouveaux mandats externes, il faudrait qu'on rentre dans l'association, mais nous sommes trop éloignés et cela aurait un certain coût. Nous allons ajouter ce sujet dans les discussions qui sont en cours avec les communes voisines mentionnées par J. Theux. – Il y a actuellement une quarantaine de dossiers en cours et en attente, principalement pour des permis d'habiter. – Les refacturations du bureau technique ne sont pas toujours faciles, car les dossiers sont parfois anciens et les frais se sont accumulés, mais cela suit son cours. – Il est aussi difficile de placer la barre dans les contraintes en fin de chantier, sur les procédures et documents à fournir. Les communes voisines vont vers un durcissement du respect des normes en vigueur et nous allons faire de même.

Bâtiments communaux : – Au collège, le local de la chaudière va être remis aux normes pour donner suite à un contrôle de la SUVA ; quelques adaptations devront aussi être faites suite au contrôle périodique électrique. Parallèlement, un devis pour la toiture est en cours. Le CECB Plus de la gare est bientôt fini. Une fois que nous aurons les CECB pour tous les bâtiments communaux, nous pourrons faire le point sur les priorités en fonction des analyses. Une étude est aussi en cours pour développer le parc solaire des bâtiments communaux.

M. Studer : ARAS (Association Régionale d'Action Sociale) : L'agrandissement et la rénovation des locaux est en cours et devrait être terminé en mars cette année. Paroisse : La convention de 2009 est toujours en cours d'élaboration. ARPEJE : – Les coûts par élèves ont augmenté cette année, mais vont se stabiliser l'année prochaine. – Nous travaillons toujours sur le rapport d'audit de la société Vicario afin d'améliorer la situation, notamment à la suite de la croissance des structures. – Nous avons fait une enquête de satisfaction auprès des familles pour l'accueil de jour pour le transport et pour les activités extrascolaires ; les familles de Faoug y ont activement participé. Les coûts trop élevés ont été critiqués, et il en est ressorti également que beaucoup de familles de Faoug s'organisent elles-mêmes. Cela ne permet pas de juger maintenant de la nécessité d'implanter une structure d'accueil à Faoug. Nous avons décidé à la Municipalité de faire une enquête complémentaire à ce sujet pour savoir s'il faut faire quelque chose dans notre commune.

FOREMS : – Le président a démissionné en décembre dernier ; la nouvelle présidente est Monique Picinali. – Le déficit de l'année passée s'élève à environ Fr. 300'000.– ; nous allons corriger ces coûts en évitant d'employer des intermédiaires, mais ce n'est pas facile de trouver des solutions. Le budget a été corrigé pour arriver à un budget équilibré l'année prochaine ; cela n'impacte pas notre commune car les fonds du FOREMS sont utilisés. – Un nouveau bâtiment à l'ouest de Payerne est en construction et devrait être prêt en 2027 ; la qualité des soins sera améliorée grâce à un échange de spécialistes.

11. Divers et propositions individuelles

R. De Almeida Lopes souhaite présenter une nouvelle association créée à la fin 2023 dont il est membre du comité et dont le président est adjoint à la direction du CHUV. Il s'agit d'une association à but non lucratif intitulée « Chaque pas compte », qui vient en aide aux enfants de 0 à 18 ans atteints d'une maladie rare et orpheline. Le site internet www.chaquepascompte.ch peut être consulté, mais est encore en construction. L'association recherche des membres ainsi que des donateurs, privés ou entreprises, et souhaite devenir une association d'utilité publique, afin que les dons puissent être déduits des impôts.

S. Carrard : Le marquage au sol devant l'école a-t-il été commandé ?

D. Kaeser : Oui, c'est en cours, ça va arriver.

L. Jaccard : J'ai appris début février la démission de Deborah Kaeser de la Municipalité par une personne d'Avenches, alors qu'il n'y avait eu aucune communication communale ; je ne savais pas si c'était une rumeur, il n'y avait rien sur le site internet ni dans le journal de La Broye. A l'avenir, ce serait bien que nous soyons informés en priorité.

P. Thévoz : En effet, une communication via publication communale transmise rapidement serait la bienvenue pour ce genre d'information.

D. Galliard : Ce serait bien pour un prochain Conseil communal de faire un point plus approfondi sur l'ARPEJE, peut-être par M. Studer notamment au sujet de l'ambiance au sein du CoDir. En tant que membre - pour la commune de Faoug - de la commission de gestion au conseil intercommunal, je souhaite informer l'assemblée que certaines réunions de l'ARPEJE se passent vraiment mal et que je perds ma motivation dans la commission non pas à cause du sujet, mais à cause de la mauvaise ambiance qui y règne. Dans d'autres communes, les représentants des conseils communaux font régulièrement des retours à l'assemblée communale. Je vous invite à lire les derniers PV qui se trouvent sur le site internet de l'ARPEJE. Il n'y a pas une bonne collaboration entre l'école et l'ARPEJE : un postulat a été déposé, et l'enquête de satisfaction est issue de différentes tractations entre les commissions et le CoDir ; dans toutes les commissions c'est très compliqué avec le CoDir.

P. Thévoz : Lors du Conseil du mois de juin, les membres des commissions et les délégués aux associations intercommunales devront rapporter sur les faits et activités de l'année législative en cours. Nous aurons donc plus d'informations au prochain conseil.

R. Tacheron : Pouvons-nous en savoir un peu plus sur la personne vue en formation à la déchetterie ?

D. Kaeser : Il s'agit de M. Claude Ayer qui a été engagé l'année dernière comme remplaçant concierge, fonction pour laquelle il n'est jamais sollicité. M. Ayer a accepté d'effectuer des remplacements à la déchetterie, ce qui est arrangeant en cas d'absence simultanée des deux employés communaux, plutôt que de fermer la déchetterie.

F. Carrard : Nous avons été informés au Conseil communal d'octobre 2022 qu'une étude était en cours pour la faisabilité d'un passage piéton en face des Rochettes. Où en est ce projet ?

D. Kaeser : En effet plusieurs passages piétons étaient à l'étude à la route de Morat, vers les Rochettes, mais aussi sur la route d'Avenches - en bas des Tailles. Nous nous sommes rendu compte que l'élaboration de ce projet nécessitait une modification de l'éclairage public suite aux nouvelles normes, la taille des arbres ainsi que l'aménagement d'un trottoir. Cela a ralenti l'étude de ce dossier, mais le projet est toujours en cours.

R. Hotz : M. Kündig reprend la fonction de Municipal, ce qui est une bonne nouvelle, mais son départ avait été un peu surprenant, et je suis maintenant tout aussi étonné qu'il veuille revenir. A-t-il donné des raisons ?

J. Theux : C'est vrai que son départ était un peu surprenant, mais il avait clairement informé qu'il avait une surcharge de travail après avoir changé de situation professionnelle. Il a maintenant envie de continuer, d'aller au bout de ce qu'il avait commencé et d'apporter son aide à la commune, il semble très motivé.

L. Aebischer : Mme Wägli a mentionné qu'environ 60 communes sont engagées dans le PECC, qu'en est-il des 240 autres communes du canton ? Reçoivent-elles des pénalités ?

L. Poinçot : C'est un chiffre à vérifier, mais non, il n'y a pas de pénalités car beaucoup de petites communes ne peuvent pas gérer un PECC et ont très peu de marges de manœuvre pour implémenter ce genre d'actions. Certaines grandes communes ont un label « cité de l'énergie » qui est un niveau supérieur au PEEC, avec plus d'obligations.

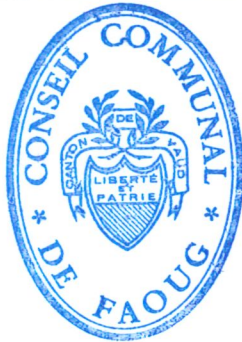
Le *Président* rappelle les prochaines échéances :

- Conseil communal : mardi 11 juin, 8 octobre et 10 décembre 2024.
Une date est encore à définir pour une séance extraordinaire concernant le PACom.
- Votations fédérales : dimanche 9 juin 2024.

Il remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h05.



Patrick Thévoz
Président



Vanessa Fenevolles
Secrétaire

Faoug, le 19 mars 2024

Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance du Conseil communal.